

Maître d'Ouvrage

AQUETTES ENERGIE

Filiale de  la compagnie
du vent 

AQUETTES ENERGIE

215 rue Samuel Morse
Le Triade II
34000 Montpellier

Projet éolien d'Aquettes

Communes de Allery, Vergies, Heucourt-Croquoison (80)

Dossier de demande d'Autorisation Unique

AU 10.1. - Notice descriptive

[3° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et l'art. R*. 431-8 du code de l'urbanisme]



ATELIER MG

*Le stratégie concept – Bâtiment 1
1300 Avenue Albert Einstein
34 000 Montpellier*

Maître d'œuvre

La Compagnie du Vent

*Le Triade II Parc d'activités Millénaire II
215 rue Samuel Morse - CS 20756
34967 Montpellier cedex 2*

AU10.1.1 - L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants

Ce dossier présente le projet éolien d'Aquettes sur les communes de Allery, Vergies, Heucourt-Croquoison. Il est composé de huit éoliennes et de trois postes de livraison.

Compte tenu de la nature du projet et des caractéristiques dimensionnelles des éoliennes, le paysage a été analysé suivant plusieurs échelles:

- L'aire d'étude éloignée : il s'agit du paysage inclus dans un rayon de 20 km autour de la zone d'implantation possible du projet éolien. Il permet d'étudier les caractéristiques des principaux paysages rencontrés.

L'aire d'étude éloignée est localisée dans le département de la Somme, à 30 kilomètres d'Amiens et 18 kilomètres au sud d'Abbeville. Le site s'inscrit au centre d'un triangle autoroutier avec :

- au nord-est l'A16
- au sud l'A29
- à l'ouest l'A28

Les éléments qui dessinent la structure paysagère du territoire sont :

- La vallée de la Somme et ses affluents
 - La vallée de la Bresle
 - Les boisements du versant ouest de la Bresle et le coteau abrupt du versant est
 - Les axes routiers : autoroutes et routes départementales
 - Les centres urbains : Abbeville, Airaines, et les bourgs qui occupent le plateau
- L'aire d'étude intermédiaire : d'un rayon de six kilomètres autour du projet, permet d'étudier les structures paysagères. C'est dans cette aire qu'est réalisée la plus grande partie du travail de composition paysagère. La recherche des points de vue et la compréhension de la fréquentation du site doivent aussi être envisagées de manière détaillée pour comprendre le fonctionnement visuel de la structure paysagère concernée. Sans entrer dans une description exhaustive, les formes, les volumes, les surfaces, les couleurs, les alignements et les points d'appel importants sont décrits.

Pour décrire le paysage, citons l'étude paysagère:

Dans ce territoire encore très rural, les boisements et l'agriculture composent une grande partie du paysage.

Les grandes cultures occupent la majeure partie des surfaces agricoles, sur les étendues de plateau, sur les versants de vallées et dans les « fonds » des vallées sèches.

Les prairies se concentrent aux abords des villages et sur les pentes les plus marquées, ou affleure l'argile à silex. On les retrouve aussi dans les fonds de vallées humides.

Les villages sont pour la plupart encore entourés d'une couronne de prairies bocagères, à la transition avec les grandes cultures. Les haies basses se trouvent à l'intérieur et en périphérie des villages et dessinent parfois des enclos indépendants des parcelles d'habitations.

Les parcelles de bocage accueillent aussi des vergers sur les terrains pentus.

Les boisements, composés principalement de feuillus, sont plutôt situés en haut des pentes, à la transition des plateaux.

La présence de pentes donne lieu à des structures végétales spécifiques, appelées « rideaux ».

Les fonds de vallée humides ou les abords des fermes sont souvent ponctués de groupes d'arbres isolés.

- L'aire d'étude rapprochée : permet quant à elle d'appréhender les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est aussi l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du «paysage quotidien» depuis les espaces habités et fréquentés proches du site du projet.

Le secteur d'étude se situe sur une zone de plateau qui s'étend en forme d'éperon à la confluence de deux vallées.

Cette étendue de plateau ouvert est bordée de boisements qui marquent la transition entre les vallées.

AU10.1.2 - Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet

AU10.1.2.1 - L'aménagement du terrain en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

La sensibilité paysagère qui s'impose exige une attention particulière quant à la composition du parc lui-même, mais aussi de chacune des huit éoliennes, pour veiller à son insertion fine dans le site et à sa lecture d'ensemble cohérente.

Il est à préciser qu'il n'y a pas de modification du profil du terrain (cf. les plans en coupe (AU-I0-4a et AU-I0-4c). Chaque fondation est recouverte avec la terre excavée sur site. Le surplus de terre est évacué hors du site. Les trois postes de livraison sont posés sur le sol sans modification du profil de terrain.

AU10.1.2.2 - L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

Chacun des aménagements du parc éolien (éoliennes et postes de livraison) sera implanté sur des parcelles des communes de Allery, Vergies, Heucourt-Croquoison.

Les éoliennes sont implantées selon deux lignes de composition marquant l'inscription longitudinale du parc (alignement des éoliennes 1, 4 et 6 d'une part, 2, 5 et 7 d'autre part).

Un premier poste de livraison est implanté entre les éoliennes 1 et 2.

Le second au nord-est de l'éolienne 5 et le troisième poste au nord-ouest de l'éolienne 8.

Chacune des éoliennes est directement accessible depuis une voie publique.

AU10.1.2.3 - le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain

Autant que possible, le terrain naturel ne sera pas modifié. Il n'y aura pas de clôture spécifique pour les différents aménagements. Les clôtures existantes seront maintenues. Seul un panneau réglementaire signalera l'entrée du site classé ICPE sur la voie publique.

AU10. 1.2.4 - Les matériaux et les couleurs des constructions

L'éolienne retenue pour ce dossier est de marque Général Electric :
La dimension des éoliennes est de 175 mètres en bout de pale, avec un mat de 110 mètres et une longueur de pale de 65 mètres.

Le mât de l'éolienne est en acier, et monté sur une large fondation en béton. Le dimensionnement exact sera déterminé après la réalisation d'études géotechniques in-situ.

La nacelle se situe au sommet de la tour et abrite les composants mécaniques, hydrauliques, électriques et électroniques, nécessaires au fonctionnement de l'éolienne.

Elle est constituée d'une structure métallique habillée de panneaux en fibre de verre, et est équipée de fenêtres de toit permettant d'accéder à l'extérieur.

Les pales constituant le rotor sont composées de fibre de verre renforcée avec époxy et fibre de carbone.

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a publié un arrêté, en date du 13 novembre 2009, relatif à la mise en oeuvre du balisage et de la couleur des éoliennes.

Les principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes sont:

- les nuances RAL 9003, 9010, 9016 qui se situent dans le domaine blanc et qui ont un facteur de luminance supérieur ou égal à 0,75 ;
- la nuance RAL 7035 qui se situe dans le domaine blanc et qui a un facteur de luminance supérieur ou égal à 0,5 mais strictement inférieur à 0,75 ;
- la nuance RAL 7038 qui se situe dans le domaine du blanc et qui a un facteur de luminance supérieur ou égal à 0,4 mais strictement inférieur à 0,5.

La couleur standard appliquée aux machines Général Electric est le RAL 7035 pour les tours et les inserts.

Les trois postes de livraison sont des éléments préfabriqués en béton. Mais afin de faciliter leur intégration dans le paysage local, ils seront réalisés en teinte RAL 7030 (« gris pierre »).

On se reportera aux plans masse des éoliennes AU5-a à AU5-e pour visualiser la composition des parcelles après l'implantation des éoliennes.

AU10.1.2.5 - Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

L'implantation des éoliennes et des voies d'accès du chantier a été pensée de manière à éviter au maximum d'impacter les parcelles qui les accueillent. Les plate-formes seront implantées dans le sens des cultures afin de minimiser la gêne pour l'exploitant.

La réalisation des différents travaux (accès aux éoliennes, plateformes, postes de livraison) n'engendrera aucune coupe de végétation existante.

AU10.1.2.6 - L'organisation et l'aménagement des accès au terrain et aux constructions

Chacune des éoliennes est accessible depuis une voie publique. Au préalable ces voies feront l'objet, si besoin, d'un renforcement afin de supporter les charges des convois. Depuis ces voies d'accès des chemins d'exploitation seront créés pour permettre d'accéder aux pieds des éoliennes et dimensionnés de façon à supporter les engins pendant la période de chantier. Ils seront notamment recouverts de graves inertes issus des carrières locales. Leurs emprises seront réduites et modifiées ensuite pour l'exploitation du parc éolien d'Aquettes.

Des bandes de circulation seront réalisées autour des trois postes de livraison.

Voir les plans de masse des éoliennes AU5-a à AU5-e pour l'organisation et l'aménagement des accès aux terrains.